

**Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité
- Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du
Patrimoine/Médiathèque
Ref. DB/MV
Affaire suivie par Dorothee BOURGEOIS,
Directrice de la Médiathèque

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260623-2026-143-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Nomenclature : 8-9

**DÉCISION RELATIVE A L'ACHAT, LA
MAINTENANCE ET LE RENOUELEMENT DE
CERTAINS POSTES INFORMATIQUES DANS LES
BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DU RESEAU DE
LA CALL.**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-
Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars
2026 portant approbation des dispositions de l'article
L2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2026-581 du 25 mars 2026 portant
délégation à des adjoints au maire,

Considérant le développement et l'évolution des
offres en matière de lecture publique,

Décision : 2026 - 143

DÉCIDE

ARTICLE 1 – La mise en place d'une convention relative à l'achat, la maintenance et le renouvellement à titre gratuit de certains postes informatiques dans les bibliothèques-médiathèques du réseau de la CALL.

ARTICLE 2 – la décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 3 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Pôle vie locale-Réussite et solidarité-Projet social et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 23 juin 2026



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à la Culture
Hélène CORRE

